

# MODALITES DE PARTICIPATION AUX ACTIONS DE FORMATION

*(Partie réservée aux organismes civils)*

## 1. ORGANISATION :

Les stagiaires admis en formation sont intégrés aux promotions d'officiers et de sous-officiers africains spécialisés dans le domaine du déminage post conflictuel et humanitaire.

## 2. DEPOT DE CANDIDATURE / CONDITIONS D'ADMISSION :

La planification annuelle des actions de formations ainsi que les fiches descriptives des stages peuvent être obtenus sur simple consultation du site Web à l'adresse suivante : [www.cpadd.org](http://www.cpadd.org).

Les dossiers renseignés doivent être retournés au CPADD au plus tard deux mois avant le début du stage afin qu'il puisse être statué sur la validité des candidatures et permettre une gestion efficace des formalités administratives d'inscription.

La décision d'admission en formation demeure du domaine de responsabilité du CPADD. Tout rejet de candidature fera l'objet d'une gestion personnalisée du dossier en liaison avec l'organisation ayant proposé le candidat.

## 3. ENCADREMENT :

Le Bénin apprécierait de pouvoir bénéficier ponctuellement de formateurs, voire d'experts (africains et occidentaux) mis gracieusement à la disposition du CPADD par les organismes bénéficiaires des formations.

La présence de ces experts facilitera l'intégration des stagiaires civils dans leur nouvel environnement et permettra l'évolution des modules de formations au travers des échanges d'expérience qui ne manqueront pas d'avoir lieu entre les formateurs de diverses origines.

## 4. PARTICIPATION AUX FRAIS DE STAGE :

Les frais de stage sont établis sur la base d'un coût journalier de 32 800 francs CFA par stagiaire, soit 50 euros. Ce montant couvre la formation proprement dite, les documents de travail, l'amortissement des matériels d'instruction, le défraiement des intervenants extérieurs ainsi que les frais d'hébergement et d'alimentation.

Les frais de transport aérien aller et retour du pays d'origine au Bénin, ainsi que le perdiem du stagiaire demeurent à la charge de l'organisme bénéficiaire de la formation.

Le règlement des frais de participation doit être effectué, par les organismes bénéficiaires des formations, avant le premier jour de stage. Ces fonds doivent être virés sur un compte courant dont les coordonnées sont les suivantes :

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB	Domiciliation
B0061	01002	07252030004	89	BANK OF AFRICA BENIN
IBAN : BJ96 B006 1010 0207 2520 3000 489				

En référence aux éléments ci-dessus, le coût affiché des formations jusqu'au 31 décembre 2009 est le suivant :

- Stage de formateur aux techniques de base de déminage et de dépollution (au profit des pays francophones ou anglophones)	3 650 euros
- Stage d'inspecteur d'assurance et de contrôle qualité	2 950 euros
- Stage EOD de niveau 2	2 250 euros
- Stage EOD de niveau 3	2 950 euros
- Stage d'officier EM 2D (officier opérations)	1 500 euros

## **5. COUVERTURE JURIDIQUE :**

La couverture juridique des formateurs expatriés détachés au profit du CPADD par les Etats ou Organisations partenaires ainsi que celle des stagiaires mis en formation par des organismes civils est à la charge de la Partie béninoise, notamment en cas d'accident survenu dans le cadre des activités liées au déroulement du stage.

L'organisation bénéficiaire des formations devra quant à elle contracter, au profit des stagiaires et formateurs détachés, une assurance décès invalidité ainsi qu'une assurance rapatriement.

## **6. Dossier d'admission :**

Au minimum deux mois avant le début du stage demandé l'organisme souhaitant inscrire un ou des stagiaires doit faire parvenir au CPADD :

- Une lettre de demande d'inscription adressée au Directeur du CPADD, précisant les noms et prénom des candidats.
- Un CV reprenant la formation suivie et l'expérience acquise en déminage et dépollution.
- Une copie de l'assurance rapatriement.